



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**57<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 mars 2020 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

2

### **20-119 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 24 février 2020 – Approbation du procès-verbal

#### **AMÉNAGEMENT**

4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
5. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Richard Landry – Lots 3 328 119 et 4 117 377 – Zone H04-052 – Premier projet de résolution – Adoption
6. Règlement 45-2003-17 – Amendement le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Secteur des rues Taché et Alice – Adoption
7. Règlement 79-416 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Avis de motion
8. Règlement 79-416 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Saint-Charles-Borromée Nord – Premier projet – Adoption
9. Règlement 79-417 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue J.-F.-Kennedy – Avis de motion
10. Règlement 79-417 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue J.-F.-Kennedy – Premier projet – Adoption

#### **ADMINISTRATION**

11. Règlement 120-2019-1 – Amendement le Règlement 120-2019 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 – Avis de motion
12. Règlement 120-2019-1 – Amendement le Règlement 120-2019 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 – Dépôt du projet
13. Règlement 150-2017-1 – Amendement le Règlement 150-2017 – Lutte contre la prolifération de l'agrile du frêne – Avis de motion
14. Règlement 150-2017-1 – Amendement le Règlement 150-2017 – Lutte contre la prolifération de l'agrile du frêne – Dépôt du projet



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**16-03-2020**

15. Règlement 151-2020 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion
16. Règlement 151-2020 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Dépôt du projet
17. Règlement 170-2019-1 – Amendant le Règlement 170-2019 – Gestion contractuelle – Avis de motion
18. Règlement 170-2019-1 – Amendant le Règlement 170-2019 – Gestion contractuelle – Dépôt du projet
19. Règlement 172-2020 – Contrôle et suivi en matière budgétaire – Avis de motion
20. Règlement 172-2020 – Contrôle et suivi en matière budgétaire – Dépôt du projet
21. Règlement d'emprunt 203 – Agrile du frêne – Adoption
22. Règlement d'emprunt 204 – Réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Avis de motion
23. Règlement d'emprunt 204 – Réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne – Dépôt du projet
24. Résolution 20-063 – Services des Travaux publics et services techniques – Projets 2020 – Financement par le fonds de roulement – Amendement
25. Centre culturel Desjardins – Contrat – Vendredis acoustiques et spectacles au parc – Autorisation
26. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme réfection et construction des infrastructures municipales – Demande de subvention – Autorisation
27. Liste des comptes à payer du 12 février au 3 mars 2020 – Approbation
28. Construction de chalets – Parcs Bélair et Arthur-Normand – Construction Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 8 – Acceptation provisoire
29. Association des jeunes de la rue de Joliette – Demande d'aide financière – Autorisation
30. Visa Desjardins – Augmentation de la limite des cartes de crédit – Autorisation
31. Résolution 20-021 – Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2020 – Abrogation
32. Protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué – Autorisation
33. Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec – Adhésion

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

34. Soumission numéro AP20-004 – Inspection CCTV 2020 – Can-Inspection inc. – Adjudication de contrat



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

35. Soumission numéro AP20-005 – Revêtement asphaltique 2020 – Sintra inc. – Adjudication de contrat
36. Soumission numéro AP20-006 – Trottoirs, bordures et entrées charretières – Trottoir Joliette inc. – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP20-008 – Fourniture et installation de compteurs d'eau résidentiels – Lecomte Pouliot inc. – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP20-019 – Installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs – Lanauco Ltée – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

39. Vente de véhicules à l'encan – Autorisation

**INCENDIES**

40. MRC de D'Autray – Entente intermunicipale – Fourniture mutuelle de service pour la protection incendie – Autorisation

**LOISIRS ET CULTURE**

41. La Grande marche Pierre Lavoie de Joliette 2020 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
42. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
43. Divers
44. Dépôt de rapports
45. Période de questions
46. Date et heure de la prochaine assemblée
47. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**20-120 – SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2020 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

4

**20-121 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**CONSIDÉRANT** les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2020-02-13 – M. Richard Lajoie – 527 à 531, rue Saint-Louis**  
D'accepter la demande soumise par M. Richard Lajoie, afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé aux 527 à 531, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-13 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2020-02-14 – Mme Valérie Langlais – En mode SG – 55, rue Saint-Charles-Borromée Sud**  
D'accepter la demande soumise par Mme Valérie Langlais et illustrée par Enseignes Signature L., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante et d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 55, rue Saint-Charles-Borromée Sud.
3. **PIIA-2020-02-15 – M. Clément Boyer – 328 à 340, rue Saint-Viateur**  
D'accepter la demande soumise par M. Clément Boyer, afin de régulariser la construction d'une remise isolée et la réalisation de plusieurs travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé aux 328 à 340, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-15 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2020-02-16 – Mme Noémie Robitaille – Ruccolo + Faubert architectes – Palais de justice de Joliette – 200, rue Saint-Marc**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Noémie Robitaille, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment institutionnel à l'immeuble situé au 200, rue Saint-Marc.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

5. **PIIA-2020-02-17 – M. Ramzi Kahouli – Marché arabe – 84, rue Baby**  
D'accepter la demande soumise par M. Ramzi Kahouli et illustrée par Enseignes Signature L., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 84, rue Baby, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-17 du comité consultatif d'urbanisme.
6. **PIIA-2020-02-18 – Mme Caroline Jodoin – Vape Up – 205, rue Saint-Charles-Borromée Nord**  
D'accepter la demande soumise par Mme Caroline Jodoin et illustrée par M. Marc-André Giguère d'Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne d'identification sur la porte d'entrée à l'immeuble situé au 205, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-18 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2020-02-19 – Mme Roxana Hogas – Les Aliments M & M – 215, rue Saint-Charles-Borromée Nord**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Roxana Hogas, afin d'autoriser l'installation de vinyles autocollants au niveau des vitrines à l'immeuble situé au 215, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-19 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2020-02-20 – M. Jean-François Jacques – Desjardins – 1075, boulevard Firestone**  
D'accepter la demande soumise par M. Jean-François Jacques de JB Enseignes, afin d'autoriser le remplacement de deux facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 1075, boulevard Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-20 du comité consultatif d'urbanisme.
9. **PIIA-2020-02-21 – M. Yvan Robitaille – Rougezilla – 1425, boulevard Firestone**  
D'accepter la demande soumise par M. Yvan Robitaille et illustrée par Enseignes Sherbrooke inc., afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 1425, boulevard Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-21 du comité consultatif d'urbanisme.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

10. **PIIA-2020-02-22 – M. Jonathan Bastien – Construction Chassé et Bastien inc. – Lot 6 242 551 – Rue Dugas**  
D'accepter la demande soumise par M. Jonathan Bastien et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial de trois étages comportant dix logements et des garages intégrés sur le lot 6 242 551 situé sur la rue Dugas, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-22 du comité consultatif d'urbanisme.
11. **PIIA-2020-02-23 – Mme Nathalie Lachance – Image & cie – 305, rue Curé-Majeau**  
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Nathalie Lachance, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 305, rue Curé-Majeau.
12. **PIIA-2020-02-24 – M. Philippe Theron – L'Arc-en-vrac – 546, boulevard Manseau**  
D'accepter la demande soumise par M. Philippe Theron et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser le remplacement de deux enseignes murales et d'une enseigne projetante par une nouvelle enseigne murale à l'immeuble situé au 546, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2020-02-24 du comité consultatif d'urbanisme.
13. **PIIA-2020-02-25 – M. Dave Brissette – Hyundai Lanaudière – 815, chemin des Prairies**  
D'accepter la demande soumise par M. Dave Brissette et illustrée par Pattison Sign Group, afin d'autoriser l'installation de quatre enseignes murales et d'une enseigne d'identification ainsi que la réfection d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 815, chemin des Prairies.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**20-122 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. RICHARD LANDRY – LOTS 3 328 119 ET 4 117 377 – ZONE H04-052 – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Richard Landry visant la construction d'un immeuble multifamilial de deux étages comportant six logements et d'un garage isolé comptant six emplacements;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une habitation multifamiliale sur un terrain qui était occupé autrefois par un garage de débosselage est compatible avec son milieu d'insertion;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain a une superficie suffisante pour accueillir l'entièreté des activités reliées au projet et pour préserver la quiétude des usages résidentiels situés à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction permettra de végétaliser par la plantation d'arbres et la réalisation d'aménagements paysagers une grande portion du terrain qui a été minéralisée par les activités commerciales qui avaient lieu sur le terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecture du bâtiment a été conçue de manière à éviter l'uniformité des élévations en utilisant des volumes différents, divers revêtements architecturaux, ainsi que par l'emploi d'avant-toits et de composantes architecturales au niveau des ouvertures;

**CONSIDÉRANT QUE** le coefficient d'occupation au sol du garage excède ce qui est autorisé par la réglementation d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande soumise respecte les objectifs du plan d'urbanisme puisqu'elle tend à renforcer le rôle du secteur central (centre-ville) en favorisant une mixité entre les fonctions de commerce, de services et d'habitation à l'intérieur de ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ACCEPTER**, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, la demande de M. Richard Landry visant la construction d'un immeuble multifamilial de deux étages comportant six logements et d'un garage isolé comptant six emplacements, le tout conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Délimiter le pourtour du stationnement par une bordure permanente de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimales de quinze centimètres par rapport au niveau du stationnement ou par une bordure de pavé uni;
- Réaliser à l'intérieur de la cour avant, des aménagements paysagers comportant des fleurs, des végétaux, des arbustes et des arbres naturels qui mettront en valeur le bâtiment;
- Faire approuver lors d'une prochaine réunion du CCU, les plans détaillés des aménagements paysagers réalisés par un spécialiste en aménagement;
- Fournir l'acte de servitude de passage avec le lot 3 328 117 lorsque cette dernière sera notariée;





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

- Fournir à la Ville de Joliette, pour l'obtention du permis de construction, une étude de caractérisation du sol qui confirme que la qualité du sol des lots visés est adéquate pour recevoir l'usage résidentiel et, s'il y a lieu, une attestation de décontamination du MELCC.

**QUE** la présente résolution soit soumise au processus d'adoption prévu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, le tout conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**20-123 – RÈGLEMENT 45-2003-17 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – SECTEUR DES RUES TACHÉ ET ALICE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 45-2003-17 amendant le Règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à assujettir la zone I04-051 (localisée le long des rues Taché et Alice) au projet particulier de requalification d'un immeuble ou d'un secteur commercial, industriel ou institutionnel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

7

**20-124 – RÈGLEMENT 79-416 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-416 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-024 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre les rues Saint-Louis et Baby) afin :
  - D'ajouter à la liste des usages déjà autorisés la classe d'usages « commerce mixte (c5) »;
  - D'autoriser, à certaines conditions, la mixité d'usages (commerce / habitation) au rez-de-chaussée (premier étage);
  - De réduire certaines marges de recul pour les classes d'usages déjà autorisées.
- Modifier le plan de zonage afin d'ajouter à l'intérieur de la zone C03-024 le code alphanumérique de la classe d'usages « commerce mixte (c5) ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**20-125 – RÈGLEMENT 79-416 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-416 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-024 (localisée le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord entre les rues Saint-Louis et Baby) afin :
  - D'ajouter à la liste des usages déjà autorisés la classe d'usages « commerce mixte (c5) »;
  - D'autoriser, à certaines conditions, la mixité d'usages (commerce / habitation) au rez-de-chaussée (premier étage);
  - De réduire certaines marges de recul pour les classes d'usages déjà autorisées.
- Modifier le plan de zonage afin d'ajouter à l'intérieur de la zone C03-024 le code alphanumérique de la classe d'usages « commerce mixte (c5) ».



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

**20-126 – RÈGLEMENT 79-417 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE J.-F.-KENNEDY – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-417 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'annexer la totalité de la zone H04-023 (localisée le long de la rue J.-F.-Kennedy) à la zone H04-031 (localisée le long des rues Ladouceur, Sainte-Thérèse, Curé-Félix-Gadoury, Fontaine et Calixa-Lavallée) et d'abroger la grille des usages et normes applicable à la zone H04-023.

10

**20-127 – RÈGLEMENT 79-417 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE J.-F.-KENNEDY – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-417 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin d'annexer la totalité de la zone H04-023 (localisée le long de la rue J.-F.-Kennedy) à la zone H04-031 (localisée le long des rues Ladouceur, Sainte-Thérèse, Curé-Félix-Gadoury, Fontaine et Calixa-Lavallée) et d'abroger la grille des usages et normes applicable à la zone H04-023.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

- 11 **20-128 – RÈGLEMENT 120-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2019 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 120-2019-1 amendant le Règlement 120-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 afin d'exonérer la classe d'usage « musée ».

- 12 **20-129 – RÈGLEMENT 120-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 120-2019 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – DÉPÔT DU PROJET**

*Monsieur le conseiller Luc Beauséjour déclare qu'il est membre du conseil d'administration du Musée d'art de Joliette.*

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 120-2019-1 amendant le Règlement 120-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 afin d'exonérer la classe d'usage « musée », qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

- 13 **20-130 – RÈGLEMENT 150-2017-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2017 – LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE L'AGRILE DU FRÊNE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 150-2017-1 amendant le Règlement 150-2017 relatif à la lutte contre la prolifération de l'agrile du frêne, afin de prolonger la période d'abattage du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mars et que l'essouchage doit s'effectuer au plus tard le 1<sup>er</sup> mai suivant l'abattage.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

14 **20-131 – RÈGLEMENT 150-2017-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2017 – LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE L’AGRILE DU FRÊNE – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 150-2017-1 amendant le Règlement 150-2017 relatif à la lutte contre la prolifération de l’agrile du frêne, afin de prolonger la période d’abattage du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mars et que l’essouchage doit s’effectuer au plus tard le 1<sup>er</sup> mai suivant l’abattage, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

15 **20-132 – RÈGLEMENT 151-2020 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d’une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2020 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

16 **20-133 – RÈGLEMENT 151-2020 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 151-2020 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

17 **20-134 – RÈGLEMENT 170-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2019 – GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d’une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 170-2019-1 amendant le Règlement 170-2019 relatif à la gestion contractuelle afin d’augmenter à 50 000 \$ le seuil d’octroi de contrat de gré à gré au chapitre de la surveillance et de l’affaiblissement des glaces de la rivière L’Assomption.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

18 **20-135 – RÈGLEMENT 170-2019-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 170-2019 – GESTION CONTRACTUELLE – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 170-2019-1 amendant le Règlement 170-2019 relatif à la gestion contractuelle afin d'augmenter à 50 000 \$ le seuil d'octroi de contrat de gré à gré au chapitre de la surveillance et de l'affaiblissement des glaces de la rivière L'Assomption, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **20-136 – RÈGLEMENT 172-2020 – CONTRÔLE ET SUIVI EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 172-2020 relatif à au contrôle et au suivi en matière budgétaire, afin de mettre à niveau les seuils de délégation des différents directeurs en fonction du niveau d'achat normalement effectué par chacun.

20 **20-137 – RÈGLEMENT 172-2020 – CONTRÔLE ET SUIVI EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 172-2020 relatif au contrôle et suivi en matière budgétaire, afin de mettre à niveau les seuils de délégation des différents directeurs en fonction du niveau d'achat normalement effectué par chacun, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21 **20-138 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 203 – AGRILE DU FRÊNE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-083 et 20-084, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement d'emprunt 203 décrétant l'abattage, la valorisation et le remplacement des frênes atteints par l'agrile du frêne ainsi qu'un emprunt et une dépense de 1 397 914 \$.

Objet :	Abattage, valorisation et remplacement des frênes atteints par l'agrile du frêne
Portée :	Tout le territoire
Coût :	1 397 914 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 10 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**20-139 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 204 – RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement d'emprunt 204 relatif à l'exécution de travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne et décrétant un emprunt et une dépense de 9 047 981 \$.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne
Portée :	Tout le territoire
Coût :	9 047 981 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**20-140 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 204 – RÉFECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DES RUES RICHARD, BABY, FABRE, GUILBAULT ET SAINTE-ANNE – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**DE DÉPOSER** le projet de Règlement d'emprunt 204 relatif à l'exécution de travaux de réfection des réseaux municipaux sur une partie des rues Richard, Baby, Fabre, Guilbault et Sainte-Anne et décrétant un emprunt et une dépense de 9 047 981 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**20-141 – RÉSOLUTION 20-063 – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – PROJETS 2020 – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AMENDEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

**D'AMENDER** la résolution 20-063 afin de modifier le coût estimé du projet « Réfection revêtement asphaltique & trottoirs » pour un montant de 715 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**20-142 – CENTRE CULTUREL DESJARDINS – CONTRAT – VENDREDIS ACOUSTIQUES ET SPECTACLES AU PARC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l'article 573.3 4° de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'APPROUVER** le contrat à intervenir entre la Ville de Joliette et le Centre culturel Desjardins relatif à la gestion des Vendredis acoustiques et des spectacles au parc.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, un contrat d'une valeur de 59 000 \$, incluant les taxes si applicables, en lien avec la présentation des Vendredis acoustiques et des spectacles au parc pour la saison 2020, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

26

**20-143 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT** le projet de construction d'un bâtiment annexe au garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur du service d'Hydro-Joliette à déposer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme RÉCIM.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**20-144 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 12 FÉVRIER AU 3 MARS 2020 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 2 925 824,93 \$ pour la période du 12 février au 3 mars 2020 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 12 février au 3 mars 2020 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 12 février au 3 mars 2020**

a. Liste des chèques émis :	1 221 434,36 \$
b. Liste des transferts électroniques :	796 749,64 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 634 453,26 \$
<b>Total</b>	<b>4 652 637,26 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**20-145 – CONSTRUCTION DE CHALETS – PARCS BÉLAIR ET ARTHUR-NORMAND – CONSTRUCTION GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 8 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par Mme Véronique Beaucage, architecte pour la firme Héту-Bellehumeur architectes inc., en date du 18 février 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 8, des travaux de construction de chalets aux parcs Bélair et Arthur-Normand tels que décrétés par la résolution 18-619 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Gilles Malo inc. » la somme de 45 741,91 \$ à même le Règlement d'emprunt 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

**20-146 – ASSOCIATION DES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée par l'Association des jeunes de la rue de Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**D'ACCORDER ET D'AUTORISER** à verser à l'Association des jeunes de la rue de Joliette une aide financière 62 000 \$ par année, sur une période de deux ans.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**20-147 – VISA DESJARDINS – AUGMENTATION DE LA LIMITE DES CARTES DE CRÉDIT – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer une demande d'augmentation de limite de deux cartes de crédit actuelles de la Ville de Joliette à 10 000 \$, soit celle du directeur général et de la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**20-148 – RÉSOLUTION 20-021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2020 – ABROGATION**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette, tel que présenté à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 10 février 2020 et signée par Mme Kankolongo Kambaji, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**DE PRENDRE ACTE** des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2020, lesquelles prévoient des revenus de 1 967 763 \$, des dépenses de 2 807 955 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 840 192 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 84 020 \$.

**D'AUTORISER** la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2020.

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution 20-021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

32

**20-149 – PROTOCOLE D'ENTENTE DU PERSONNEL CADRE ET NON SYNDIQUÉ – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué de la Ville de Joliette est échu depuis le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de principe est intervenue;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont voté en faveur de l'entente de principe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'APPROUVER** le protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué de la Ville de Joliette.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole d'entente, de même que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**20-150 – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC – ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT** le plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec mis sur pied par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en collaboration avec la Fondation Simple Plan;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette désire, pour une cinquième année, consécutive, embaucher un jeune des Centres jeunesse du Québec pour viser son intégration harmonieuse dans la société;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette adhère au plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec pour 2020.

**QUE** la Ville de Joliette offre un emploi d'été à un jeune des Centres jeunesse du Québec dans le cadre dudit plan municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

34

**20-151 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-004 – INSPECTION  
CCTV 2020 – CAN-INSPEC INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont toutes remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 27 février 2020, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Can-Inspec inc.	24 530,00 \$
2	EBI Envirotech inc.	25 079,80 \$
3	Veolia ES Canada inc.	31 669,20 \$
4	Services Infraspec inc.	35 515,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-004, le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts 2020, à l'entreprise « **Can-Inspec inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **24 530,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**20-152 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-005 – REVÊTEMENT  
ASPHALTIQUE 2020 – SINTRA INC. – ADJUDICATION DE  
CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour des travaux de revêtement asphaltique pour l'année 2020 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 24 février 2020;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Sintra inc.	569 999,00 \$
2	Maskimo Construction inc.	571 175,00 \$
3	9306-1380 Québec inc.	582 875,00 \$
4	Excavation Normand Majeau inc.	605 081,17 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-005, le contrat pour le revêtement asphaltique 2020, à l'entreprise « **Sintra inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **569 999,00 \$**, avant taxes.

Le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 20-063 pour le projet « Réfection revêtement asphaltique & trottoirs ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**20-153 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-006 – TROTTOIRS, BORDURES ET ENTRÉES CHARRETIÈRES – TROTTOIR JOLIETTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 26 février 2020;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Trottoir Joliette inc.	100 065,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-006, le contrat pour la réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières, à l'entreprise « **Trottoir Joliette inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires pour les quantités estimées, au montant de **100 065,00 \$**, avant taxes.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

Le tout financé par le fonds de roulement tel qu'approuvé par la résolution 20-063 pour le projet « Réfection revêtement asphaltique & trottoirs ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**20-154 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-008 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENIELS – LECOMTE POULIOT INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau résidentiels a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 28 février 2020;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Lecomte Pouliot inc.	94 210,67 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-008, le contrat pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau résidentiels, à l'entreprise « **Lecomte Pouliot inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant de **94 210,67 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**20-155 – SOUMISSION NUMÉRO AP20-019 – INSTALLATION DE POTEAUX DE BOIS, D'ANCRAGES ET DE TRANSFORMATEURS – LANAUCO LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs, principalement en arrière lot et dans les endroits plus difficiles d'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 28 février 2020, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Lanauco Ltée	43 755,00 \$
2	Laurin Laurin (1991) inc.	61 545,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP20-019, le contrat pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs, principalement en arrière lot et dans les endroits plus difficiles d'accès, à l'entreprise « **Lanauco Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission et suivant les quantités estimées, au montant de **43 755,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

### **20-156 – VENTE DE VÉHICULES À L'ENCAN – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du directeur des Travaux publics et services techniques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AUTORISER** la vente à l'encan des véhicules et équipements qui ne sont plus en service ou qui ne sont plus requis, tels qu'énumérés dans le tableau suivant :

No véhicule	Description	Année
03	Camionnette Ford F-150	2010
33	Balai mécanique	2004
41	Camion International 7400 avec équipement à neige	2006
	Tondeuses (lot)	
	Dépoussiéreur - atelier à bois	
	Divers équipements	

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

### **20-157 – MRC DE D'AUTRAY – ENTENTE INTERMUNICIPALE – FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICE POUR LA PROTECTION INCENDIE – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

**D'APPROUVER** l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Joliette et la MRC de D'Autray établissant la fourniture mutuelle de service pour la protection incendie.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente ou une entente conforme en substance, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

**20-158 – LA GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE DE JOLIETTE 2020 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande du directeur du service des Loisirs et de la culture pour l'organisation de la Grande marche Pierre Lavoie de Joliette 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement national est chapeauté par Le Grand défi Pierre Lavoie;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement a pour mission d'encourager les Québécoises et les Québécois à adopter de saines habitudes de vie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** le service des Loisirs et de la culture à réaliser la Grande marche Pierre Lavoie de Joliette 2020 le 17 octobre 2020 en avant-midi dans les sentiers du parc Riverain et au stade municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

**20-159 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière aux organismes suivants :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

- L'entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette Métropolitain : 200 \$;
- La lueur du phare de Lanaudière : 100 \$;
- Fondation Richelieu de Joliette : 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

**20-160 – MESURES SPÉCIALES – DÉCLARATION D'URGENCE  
SANITAIRE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles mesures préventives pour lutter contre la propagation de la COVID-19, dont la fermeture des édifices municipaux, y compris l'hôtel de ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'AUTORISER** le report de l'échéancier du premier versement de taxes foncières au 23 mars 2020, le tout sans frais d'intérêt et pénalité jusqu'à cette date.

**D'AUTORISER** l'annulation des frais de 7 \$ pour le paiement des constats d'infraction en ligne.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

**20-161 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 16 mars 2020;
- Rapport annuel 2019 sur l'application du Règlement 170-2019 sur la gestion contractuelle;
- Service d'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de février 2020;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de janvier 2020;
- Rapport d'activités du trésorier.

45

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la séance est tenue à huis clos, il n'y a pas de période de questions.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-03-2020

46

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 30 mars 2020, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

47

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 20.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière